

Enercoop, la coopérative énergétique qui veut lever 15 millions en trois ans

LE RÉSUMÉ

CHRISTINE SCHARFF

Elle s'appelle Enercoop et a été créée le 15 juillet.

Son ambition: convaincre 10.000 coopérateurs et lever 15 millions d'euros d'ici 2018 pour investir dans les renouvelables en Wallonie et à Bruxelles.

Des associations citoyennes et des sociétés coopératives, il en existe déjà une kyrielle dans le monde des énergies renouvelables, mais elles ont généralement un champ d'action très local. La coopérative Enercoop Belgique, fondée le 15 juillet dernier, a pour ambition de devenir un acteur incontournable sur toute la Wallonie et Bruxelles. D'ici 2018, elle espère avoir convaincu 10.000 coopérateurs et levé 15 millions d'euros, malgré la débâcle des sociétés coopératives du groupe Arco ou, dans les renouvelables, de la coopérative flamande Groenkracht, qui était liée à Electra-

renouvelables, Bernard Delville. L'homme à l'origine de «l'éolien» des enfants» à Houyet et la société à finalité sociale Vents d'Houyet, qui a mis sur pied plusieurs éoliennes contrôlées par des coopératives citoyennes.

«Les coopératives existantes en Wallonie ne totalisent pas 10.000 personnes, alors que notre consœur flamande Equipower compte 50.000 coopérateurs. Le potentiel du développement participatif est incroyable, auprès des citoyens, mais aussi des pouvoirs publics. L'objectif n'est pas seulement financier, mais aussi de construire des projets en bonne intelligence avec les communautés aux alentours», argumente Jean-François Mitsch, administrateur délégué d'Enercoop.

À partir de 5 euros

Les parts dématrèrent à 5 euros, pour louer le public le plus large possible. La souscription est limitée à 5.000 euros par coopérateur particulier. Des parts à 1.000 euros, sont prévues pour les professionnels, avec l'idée de faire entrer des investisseurs publics dans la coopérative — ce qui serait rassurant pour les banques appelées à participer au financement des différents projets.

«Nous allons d'abord investir dans l'éolien,

vu que nous sommes une petite structure et que nous pouvons capitaliser sur l'expérience de Vents d'Houyet, mais nous ne voulons pas nous arrêter à cela», explique Jean-François Mitsch.

Enercoop prévoit de racher, dès septembre, des parts dans une turbine à Mésnil-Saint-Blaise qui appartient à Vents d'Houyet, et a été mise en service en juin dernier. D'autres investissements devraient suivre dans des éoliennes dont la construction va démarrer à Houyet et à Wallain. La coopérative est aussi en discussions pour participer à des projets photovoltaïques industriels de petite taille.

Ces ambitions suscitent quelques réserves. «Cette initiative est une excellente nouvelle, mais Jean-François Mitsch a une vision des choses qui n'est pas partagée par tout le monde dans le monde coopératif», confie un acteur du secteur des renouvelables. «Il évoque déjà des investissements dans des projets pour lesquels il n'a encore aucun accord avec les promoteurs», remarque le responsable d'une coopérative qui a investi dans l'éolien.

Et Enercoop ne compte pas seulement être active dans la production. Elle a songé, un moment, à être fournisseur d'énergie, sur le modèle d'Ecopower, en Flandre. Mais la concurrence est de plus en plus rude dans ce

«Le potentiel auprès des citoyens et des pouvoirs publics est incroyable»

JEAN-FRANÇOIS MITSCH
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
D'ENERCOOP

secteur, et avec 10.000 coopérateurs, les coûts nécessaires pour décrocher les licences de fournisseur d'électricité et de gaz seraient pas amortis. «Nous avons donc décidé de mettre sur pied une centrale d'achat, pas seulement pour le gaz et l'électricité, mais aussi pour le mazout ou le bois, ce qui permettra aux coopérateurs de bénéficier d'autres avantages que le dividende».

Un dividende qui, selon les projections d'Enercoop, devrait atteindre 3% — non garantis — à partir de la cinquième année, et sera libre de précompte si la coopérative obtient son agrément. Les premières années, Enercoop prévoit de compenser l'absence de dividende par une prime de 3% également, elle aussi non garantie.

C'est peu par rapport aux 5,45% bruts versés cette année par CoGreen, la coopérative d'Electrabel, qui compte actuellement un peu moins de 500 coopérateurs. C'est en ligne, par contre, avec ce qu'offre Ecopower: elle a versé 6% entre 2001 à 2010, mais le dividende a depuis été ramené à 2,6% par an en moyenne. «Nous préférons être prudents, et distribuer davantage qu'annoncé certaines années, plutôt que de devoir expliquer pourquoi nous n'avons pas atteint nos objectifs», explique Jean-François Mitsch.

E 12/8

Enercoop, la coopérative énergétique qui veut lever 15 millions en trois ans

Christine Scharff

le résumé

Elle s'appelle Enercoop et a été créée le 15 juillet.

Son ambition: convaincre 10.000 coopérateurs et lever 15 millions d'euros d'ici 2018 pour investir dans les renouvelables en Wallonie et à Bruxelles.

Des associations citoyennes et des sociétés coopératives, il en existe déjà une kyrielle dans le monde des énergies renouvelables, mais elles ont généralement un champ d'action très local. La coopérative Enercoop Belgique, fondée le 15 juillet dernier, a pour ambition de devenir un acteur incontournable sur toute la Wallonie et Bruxelles. D'ici 2018, elle espère avoir convaincu 10.000 coopérateurs et levé 15 millions d'euros, malgré la débâcle des sociétés coopératives du groupe Arco ou, dans les renouvelables, de la coopérative flamande Groenkracht, qui était liée à Electrawinds.

Enercoop a entamé les démarches pour se faire reconnaître comme coopérative agréée par le SPF Économie. Et elle espère obtenir le feu vert de la FSMA, le gendarme des marchés financiers, pour lancer son appel public à l'épargne en septembre prochain.

Derrière le projet, on retrouve Jean-François Mitsch, qui cumule plusieurs expériences de projets coopératifs dans les renouvelables, Bernard Delville, l'homme à l'origine de "l'éolienne des enfants" à Houyet et la société à finalité sociale Vents d'Houyet, qui a mis sur pied plusieurs éoliennes contrôlées par des coopératives citoyennes.

"Les coopératives existantes en Wallonie ne totalisent pas 10.000 personnes, alors que notre consœur flamande Ecopower compte 50.000 coopérateurs. Le potentiel du développement participatif est incroyable, auprès des citoyens, mais aussi des pouvoirs publics. L'objectif n'est pas seulement financier, mais aussi de construire des projets en bonne intelligence avec les communautés aux alentours" argumente Jean-François Mitsch, administrateur délégué d'Enercoop.

À partir de 5 euros

Les parts démarreront à 5 euros, pour toucher le public le plus large possible. La souscription est limitée à 5.000 euros par coopérateur particulier. Des "parts B", à 1.000 euros, sont prévues pour les professionnels, avec l'idée de faire entrer des invests publics dans la coopérative - ce qui serait rassurant pour les banquiers appelés à participer au financement des différents projets.

"Nous allons d'abord investir dans l'éolien, vu que nous sommes une petite structure et que nous pouvons capitaliser sur l'expérience de Vents d'Houyet, mais nous ne voulons pas nous arrêter à cela" explique Jean-François Mitsch.

Enercoop prévoit de racheter, dès septembre, des parts dans une turbine à Mesnil- Saint-Blaise qui appartient à Vents d'Houyet, et a été mise en service en juin dernier. D'autres investissements devraient suivre dans des éoliennes dont la construction va démarrer à Houyet et à Walhain. La coopérative est aussi en discussions pour participer à des projets photovoltaïques industriels de petite taille.

Ces ambitions suscitent quelques réserves. "Cette initiative est une excellente nouvelle, mais Jean-François Mitsch a une vision des choses qui n'est pas partagée par tout le monde dans le monde coopératif", confie un acteur du secteur des renouvelables. "Il évoque déjà des investissements dans des projets pour lesquels il n'a encore aucun accord avec les promoteurs", remarque le responsable d'une coopérative qui a investi dans l'éolien.

Et Enercoop ne compte pas seulement être active dans la production. Elle a songé, un moment, à être fournisseur d'énergie, sur le modèle d'Ecopower, en Flandre. Mais la concurrence est de plus en plus rude dans ce secteur, et avec 10.000 coopérateurs, les coûts nécessaires pour décrocher les licences de fournisseur d'électricité et de gaz ne seraient pas amortis. "Nous avons donc décidé de mettre sur pied une centrale d'achat, pas seulement pour le gaz et l'électricité, mais aussi pour le mazout ou le bois, ce qui permettra aux coopérateurs de bénéficier d'autres avantages que le dividende".

Un dividende qui, selon les projections d'Enercoop, devrait atteindre 3% - non garantis - à partir de la cinquième année, et sera libre de précompte si la coopérative obtient son agrément. Les premières années, Enercoop prévoit de compenser l'absence de dividende par une prime de 3% également, elle aussi non garantie.

C'est peu par rapport aux 5,45% bruts versés cette année par CoGreen, la coopérative d'Electrabel, qui compte actuellement un peu moins de 500 coopérateurs. C'est en ligne, par contre, avec ce qu'offre Ecopower: elle a versé 6% entre 2001 à 2010, mais le dividende a depuis été ramené à 2,6% par an en moyenne. "Nous préférons être prudents, et distribuer davantage qu'annoncé certaines années, plutôt que de devoir expliquer pourquoi nous n'avons pas atteint nos objectifs", explique Jean-François Mitsch.